Duboys. Histoire du droit criminel des peuples européens. 38 E.

Mittermaier. Traité de la procédure criminelle en Angleterre, en Ecosse et dans l'Amérique du Nord, 1868. 38 E.

Tissot. Introduction phylosophique à l'étude de droit pénal et de la réforme pénitenciaire, 1874. 38 E.

Droit de la Guerre.

Grotius et Barbeyrac. Droit de la guerre et de la paix. 43 B.

Droit ecclésiastique et canonique.

Anonyme. Déclaration du clergé de France de 1682, 1811. 38 E.

— Commentaire sur l'édit du mois d'avril 1695, concernant la juridiction ecclésiastique 1764. 38 E.

André (Abbé). Cours alphabétique, théorique et pratique de la législation civile ecclésiastique, contenant tout ce qui regarde les fabriques, les bureaux de bienfaisance, les hospices, les écoles, les salles d'asile, en un mot tout ce qui concerne les lois dans leurs rapports avec la religion, suivi de mémoires sur le drroit civil ecclésiastique, 1868. 38 E.

— Cours alphabétique et méthodique de droit canon dans ses rapports avec le droit civil ecclésiastique, 1860. 38 E.

— Les lois de l'Eglise sur la nomination, la mutation et la révocation des curés, 1838. 38 F.

Archevêque de Paris. De l'appel comme d'abus, son origine, ses progrès et son état présent, suivi d'un écrit sur l'usage et l'abus des opinions controversées entre les Gallicans et les Ultramontains, 1845. 38 F.

Audisio. Droit public de l'Eglise et des nations chrétiennes. 38 F.

Bouchel La Bibliothèque canonique contenant par ordre alphabétique toutes les matières ecclésiastiques et bénéficiales, 1689. 45 A.

Champeaux. Le droit civil ecclésiastique français, ancien et moderne. 38 F.

Dantoine. Les règles du droit canon, 1872. 45 B.

Desjardins. Le pouvoir civil au concile de Trente, 1870. 38 F.

Durand de Maillane Les libertés de l'Eglise Gallicane prouvées et commentées suivant l'ordre et la disposition des articles dressés par Pierre Pithon, 1771. 45 B.

— Dictionnaire de droit canonique et pratique bénéficiale. 45 B.